



PILLAC - 16390

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 19 décembre 2024 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 12 décembre 2024)

- **Désignation du secrétaire de séance**
Mme Anne LIRIO est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Geraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- Mr. Dominique STREIFF

Invitée :

- Mme PINAUD Nathalie (secrétaire de mairie)

Absents:

- Mr. Valentin GILLET
- Mr. Cyril VERGNON

x

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération sur les attributions de compensation
- Délibération sur la mise en place d'un contrat prévoyance

Ordre du jour :

- Approbation du CM du 14/11/2024
- Actions du Maire depuis le 14/11/2024
- Délibération portant sur l'aliénation du chemin rural des Landes
- Délibération pour une décision modificative au budget pour les emprunts
- Délibération pour une décision modificative au budget pour les charges de personnels



PILLAC - 16390

- Délibération portant sur la demande de subventions pour la salle des fêtes et son financement
- Questions diverses

Ꝓ

● **Actions du Maire depuis le 14/11/2024**

19/11	Entretien annuel des agents communaux
25/11	Signature chez le notaire de la dénonciation de la convention pour un logement au « Cadillaud » (logement de l'instituteur)
26/11	Réunion d'information sur les secrétaires de mairie
27/11	Réunion commission développement durable à la CDC
28/11	Conseil communautaire
4/12	Réunion voirie pour la Maitrise d'œuvre déléguée à la CDC
10/12	Aide à la création du dossier de demande de subventions à la CDC
11/12	Conseil communautaire

Ꝓ

● **Délibération aliénation Chemin rural des Landes**

Suite au projet de déclassement et d'aliénation du chemin rural n° F 597 au lieu-dit Les Landes sur le territoire de la commune de Pillac, à la demande de M. Olivier LACHAUD et Mme Mathilde BERTHELOMET,

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 22.09.2023 ayant émis un avis favorable au dit projet,

Vu la modification du parcellaire cadastral effectué par le cabinet Déborah DENIS, géomètre foncière d.p.l.g., en date du 25.04.2024, dont le siège social est situé à Ribérac (Dordogne),

Que la parcelle concernée et cédée à M. Olivier LACHAUD et Mme Mathilde BERTHELOMET porte le numéro A 597 (provisoire) soit une surface totale de 1 à 95 ca,

La cession de ce chemin peut donc avoir lieu moyennant le montant total de 1,00 €.

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7



PILLAC - 16390

Conclusion :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches utiles nécessaires à la réalisation de cette opération, les frais d'acte seront supportés par M. Olivier LACHAUD et Mme Mathilde BERTHELOMET

● **Délibération pour une décision modificative au budget pour les emprunts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
016 / 1641	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00
	Total	45 000,00

● CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
021/21318	Immobilisations en cours	45 000,00
	Total	45 000,00

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7



PILLAC - 16390

● **Délibération pour une décision modificative au budget pour les charges de personnels**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2024

● CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 64131	Charges du personnel	3 000,00
	Total	3 000,00

● CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6168	Autres	3 000,00
	Total	3 000,00

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

● **Délibération autorisant Mr le Maire à faire une demande de subventions pour les travaux de la salle des fêtes et son financement**

Mr le Maire présente au conseil les travaux qui doivent être engagés dans la salle des fêtes :

- Couverture de la toiture vieille de plus de 30 ans
- Faux plafond intérieur qui a subi beaucoup de dégâts suite à des fuites dans la toiture
- Travaux d'électricité (changement de l'éclairage pour des blocs d'éclairage à leds plus économiques et amélioration du tableau électrique et des points de commande de l'éclairage).

Ces travaux seront financés comme suit :



PILLAC - 16390

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Remplacement de la couverture, de l'isolation et du faux-plafond	47 872,40	Etat (DETR)	18 339,09
Remplacement du système d'éclairage	4 525,00	Département	10 479,48
		Autofinancement	23 578,83
Total dépenses HT	52 397,40	Total recettes	52 397,40

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

● Délibération portant sur la mise en place d'un contrat prévoyance au profit des agents et participation au financement

Mr le Maire informe le conseil que, lors du précédent conseil nous avons opté pour la mise en place d'un contrat prévoyance pour le personnel communal ; la rédaction étant incomplète, il nous faut rectifier la phrase suivante :

« D'autre part, la commune participera à hauteur de 50% »

Par :

D'autre part, la commune participera à hauteur de 50% avec un minimum de 7€ par agent

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

● Questions diverses

❖ Transport scolaire pour le second trimestre

Mr le Maire rappelle au conseil que lors de la réunion avec les parents d'élèves, il avait été décidé qu'au retour de notre agent communal, le ramassage des enfants se ferait comme précédemment, aux points habituels et que la tournée qui était assurée par un chauffeur de St Séverin n'existait plus.



PILLAC - 16390

❖ **Travaux voirie au Marzat**

Mr le Maire informe le conseil que suite à la demande du Maire de St Romain, nous aurons à partager des frais de remise en état du chemin du Marzat, voirie que nous partageons, sur environ 200m.

Nous recevrons une convention pour le partage des frais ainsi qu'un devis prochainement.

❖ **Projet de photovoltaïque sur toiture**

Mr le Maire a informé les membres du conseil de la possibilité d'une installation de panneaux photovoltaïques, en autoconsommation, sur une toiture d'un bâtiment communal.

En appui, une étude par le CRER (centre régional des énergies renouvelables) peut être commandée.

Mr le Maire souhaite, avant de lancer ce projet, connaître le coût d'un tel investissement et le retour sur investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

La secrétaire de séance